

## Formulaire de vote par correspondance Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mai 2026

Si l'actionnaire est une personne physique	Si l'actionnaire est une personne morale
Je soussigné _____,	Nous soussignés _____,
Demeurant à _____,	Dont le siège social est sis à _____
Titulaire de la CIN n° _____	Immatriculée au Registre du Commerce de _____ sous le numéro _____ Représentée à l'effet des présentes par Mme/M. _____

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions<sup>1</sup>, de :

### CIMENTS DU MAROC

Société Anonyme au capital de 1.443.600.400 dirhams  
Siège social : 621, boulevard Panoramique, Casablanca  
Registre du Commerce de Casablanca n° 70.617

Et déclarant avoir respecté les formalités prévues à l'article 130 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ;

Après avoir pris connaissance du texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du lundi 25 mai 2026 ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, déclare/déclarons émettre les votes suivants sur lesdites résolutions<sup>2</sup> :

Résolution	Pour	Contre	Abstention
<b>Première résolution</b> Approbation des comptes sociaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Deuxième résolution</b> Approbation des comptes consolidés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Troisième résolution</b> Affectation du résultat			
<b>Quatrième résolution</b> Approbation du rapport spécial et des conventions réglementées qui y sont mentionnées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
* Si vous souhaitez exprimer un vote différent selon les conventions réglementées figurant au rapport spécial, veuillez reporter votre vote pour chaque convention individuellement aux lignes 4.1 à 4.6 ci-après.			
<b>4.1.</b> Convention de mise à disposition de centrales à béton avec Asment de Témara	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Indiquer le nombre d'actions tel qu'il ressort de l'attestation de blocage pour les actions inscrites en compte ou le cas échéant du Registre de Transfert des titres de la Société pour les actions nominatives.

<sup>2</sup> Choisir la case appropriée en la cochant.

<b>4.2.</b> Assistance pour la gestion de l'intégration d'Asment de Témara et de Grabemaro	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4.3.</b> Contrat de licence de marques avec les filiales Indusaha, Asment de Témara, Grabemaro et Asment du Centre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4.4.</b> Convention de refacturation des frais de formations par Heidelberg Materials Suez Cement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4.5.</b> Pacte d'actionnaires relatif à Heidelberg Materials Suez Cement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4.6.</b> Convention de services juridiques avec Heidelberg Materials AG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Cinquième résolution</b> Quitus aux administrateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Sixième résolution</b> Ratification de la nomination de M. Francesco Brambilla en tant qu'administrateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Septième résolution</b> Ratification de la nomination de Heidelberg Materials Amwa Holding GmbH en tant que nouvel administrateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Huitième résolution</b> Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sonia Mezzour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Neuvième résolution</b> Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Sonia Mezzour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Dixième résolution</b> Renouvellement du mandat d'administrateur de Heidelberg Materials Amwa Holding GmbH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Onzième résolution</b> Non renouvellement du mandat de M. Francesco Brambilla en tant qu'administrateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Douzième résolution</b> Nomination de M. Mohamed Boujanoui en tant qu'administrateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Treizième résolution</b> Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet Mazars	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Quatorzième résolution</b> Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet PwC Maroc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Quinzième résolution</b> Fixation du montant des jetons de présence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Seizième résolution</b> Pouvoirs en vue des formalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des résolutions nouvelles sont présentées à l'Assemblée Générale ou en cas d'amendements apportés au texte des résolutions ci-joint après l'envoi à la Société du présent formulaire<sup>3</sup> :

- Je donne procuration au Président pour voter en mon nom les résolutions nouvelles ou amendées
- Je donne procuration à M./Mme \_\_\_\_\_ pour voter en mon nom les résolutions nouvelles ou amendées<sup>4</sup>
- Je m'abstiens de voter lesdites résolutions nouvelles ou amendées
- J'émet un vote défavorable auxdites résolutions nouvelles ou amendées

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

---

<sup>3</sup> Cocher la case correspondante

<sup>4</sup> Indiquer le nom et le prénom du mandataire qui devra être effectivement présent à la réunion de l'Assemblée Générale

## **Rappel des dispositions légales et règlementaires applicables au vote par correspondance**

### **Alinéa 4 de l'article 131 bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée**

*« Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée. La date après laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de deux jours à la date de la réunion de l'assemblée. »*

### **Article 3 du décret n°2-09-481 du 4 moharrem 1431 (21 décembre 2009) pris pour l'application de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes :**

*« En application de l'article 131 bis de la loi 17-95 précitée, le formulaire comporte le rappel des dispositions du 4ème alinéa dudit article, et doit contenir :*

- Le nom, prénom (ou raison sociale) et domicile (ou siège social) de l'actionnaire ;*
- Une mention constatant le respect des formalités prévues par l'article 130 de la loi 17-95 précitée ;*
- Les résolutions, dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée ;*
- Le sens du vote qu'il soit favorable ou défavorable ;*
- La date et la signature de l'actionnaire ou du représentant légal de la personne morale. »*

Sont annexés au formulaire :

- Le projet de résolutions proposées, accompagné d'un exposé des motifs et de l'indication de leurs auteurs ;*
- En cas de titres au porteur, l'attestation requise délivrée par l'intermédiaire financier dépositaire des titres de l'actionnaire ;*
- Une demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article 141 de la loi 17-95 précitée ;*
- Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale ».*

## Projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mai 2026

### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **1 242 674 880,15 MAD**.

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve expressément lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de **1 402 MMAD** et un résultat net part du groupe de **1 377 MMAD**.

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net de **1 242 674 880,15 MAD** ainsi qu'il suit :

<b>Bénéfice net comptable :</b>	<b>1 242 674 880,15 MAD</b>
Augmenté des réserves facultatives :	390 412 606,58 MAD
Soit un bénéfice distribuable de :	1 633 087 486,63MAD
<b>Dividendes aux actionnaires</b> (soit 65 dirhams par action)	<b>938 340 260,00 MAD</b>
<b>Au compte réserves facultatives :</b>	<b>694 747 226,63 MAD</b>

Les dividendes bruts, ainsi fixés à **938 340 260 MAD**, seront payables à compter du 15 juillet 2026.

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

### Cinquième résolution

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère à tous les administrateurs, en ce compris ceux ayant démissionné au cours de l'exercice écoulé quitus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés.

### Sixième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de M. Francesco Brambilla décidée par Conseil d'Administration en date du 26 mai 2025 en remplacement de M. Mohamed Chaïbi, et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 49 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, l'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de M. Francesco Brambilla en tant que nouvel administrateur.

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de Heidelberg Materials Amwa Holding GmbH décidée par Conseil d'Administration en date du 22 septembre 2025 en remplacement de Heidelberg Materials Italia Cementi SpA et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Conformément à l'article 49 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, l'Assemblée Générale décide de ratifier la nomination de Heidelberg Materials Amwa Holding GmbH en tant que nouvel administrateur.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Mme Sonia Mezzour et décide de le renouveler pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### **Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Mme Amina Figuigui et décide de le renouveler pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### **Dixième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Heidelberg Materials Amwa Holding GmbH et décide de le renouveler pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### **Onzième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de M. Francesco Brambilla et décide de ne pas le renouveler.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prend acte que M. Francesco Brambilla est désigné représentant permanent de Procimar, administrateur personne morale.

### **Douzième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Menaf en tant qu'administrateur et décide de nommer en tant que nouvel administrateur en remplacement M. Mohamed Boujanoui et ce, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### **Treizième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet Mazars et décide de le renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

### **Quatorzième résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet PwC Maroc et décide de le renouveler pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

### **Quinzième résolution**

L'Assemblée Générale décide de fixer à 2.060.000 MAD bruts le montant maximum des jetons de présence à répartir entre les administrateurs sur décision du Conseil d'administration.

### **Seizième résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

### **Le Conseil d'administration**

**Demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article 41 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée**

<b>Si l'actionnaire est une personne physique</b>	<b>Si l'actionnaire est une personne morale</b>
Je soussigné _____,	Nous soussignés _____,
Demeurant à _____,	Dont le siège social est sis à _____,
Titulaire de la CIN n° _____	Immatriculée au Registre du Commerce de _____ sous le numéro _____ Représentée à l'effet des présentes par Mme/M. _____,

Propriétaire de \_\_\_\_\_ actions<sup>5</sup>, de :

**CIMENTS DU MAROC**

Société Anonyme au capital de 1.443.600.400 dirhams  
Siège social : 621, boulevard Panoramique, Casablanca  
Registre du Commerce de Casablanca n° 70.617  
Registre du Commerce de Casablanca n° 70.617 - IF : 1085799

Faisant référence à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société qui se tiendra le 25 mai 2026,

Vous demande(ons) de bien vouloir m'/nous adresser à l'adresse précitée les documents suivants, tel qu'énumérés à l'article 141 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée :

1. L'ordre du jour de l'assemblée ;
2. Le texte et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration ;
3. La liste des administrateurs au conseil d'administration ;
4. L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration ;
5. Le rapport de gestion du conseil d'administration ;
6. Le rapport général et le rapport spécial des commissaires aux comptes ;
7. Le projet d'affectation du résultat ;
8. La liste des conventions prévues à l'article 57 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes ;
9. La liste des conventions prévues à l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

Date

Signature

<sup>5</sup> Indiquer le nombre d'actions tel qu'il ressort de l'attestation de blocage pour les actions inscrites en compte ou le cas échéant du Registre de Transfert des titres de la Société pour les actions nominatives.